

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**rema-Exakt, rema-Exakt F, Castorit-Super C, rema dynamic S, rema blue poudre**

Date de révision: 12.07.2023

Code du produit: 105-020

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

rema-Exakt, rema-Exakt F, Castorit-Super C, rema dynamic S, rema blue poudre

**Autres désignations commerciales**

N° de l'article:

rema-Exakt: 105-020-00, 105-021-00

rema-Exakt F: 105-008-50, 105-020-50, 105-021-50

Castorit-Super C: 106-721-00

rema dynamic S: 105-600-50, 105-609-50, 105-610-50

rema blue: 105-720-00

UFI:

NVXV-2229-DNMX-261T

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Santé publique.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: DENTAURUM GmbH &amp; Co. KG

Rue: Turnstr. 31

Lieu: D-75228 Ispringen

Téléphone: +49 7231 803 0

Téléfax: +49 7231 803 295

e-mail: info@dentaurum.de

Interlocuteur: Chemie

Internet: www.dentaurum.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+497231803-184 7:00-16:15 (Mo-Do) 7:00-13:15 (Fr)

+497231803-0 16:15-18:00 (Mo-Do) 13:15-18:00 (Fr)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

STOT RE 1; H372

STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

quartz

cristobalite

**Mention**

Danger

**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H372

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**rema-Exakt, rema-Exakt F, Castorit-Super C, rema dynamic S, rema blue poudre**

Date de révision: 12.07.2023

Code du produit: 105-020

Page 2 de 9

**Conseils de prudence**

P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P260	Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P264	Se laver mit Wasser und Seife soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

**2.3. Autres dangers**

Attention aux poussières! Risque de silicose!

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Caractérisation chimique**

quartz. cristobalite. oxide de magnésium. phosphate d'ammonium. Agent liant

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
14808-60-7	quartz			20-50 %
	STOT RE 1; H372			
14464-46-1	cristobalite			20-40 %
	STOT RE 2; H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**
**Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. Demander une aide médicale en cas de malaise.

**Après contact avec la peau**

Rincer abondamment avec de l'eau. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**rema-Exakt, rema-Exakt F, Castorit-Super C, rema dynamic S, rema blue poudre**

Date de révision: 12.07.2023

Code du produit: 105-020

Page 3 de 9

**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Le produit lui-même n'est pas combustible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable. Le produit n'est pas: Combustible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser une protection respiratoire adéquate Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conditions à éviter: Génération/dégagement de poussière,

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. À conserver au

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**rema-Exakt, rema-Exakt F, Castorit-Super C, rema dynamic S, rema blue poudre**

Date de révision: 12.07.2023

Code du produit: 105-020

Page 4 de 9

frais et au sec. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Santé publique.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1309-37-1	Fer (trioxyde de di-, fumées), en Fe	-	5		VME (8 h)	
1309-48-4	Magnésium (oxyde de), fumées	-	10		VME (8 h)	
14464-46-1	Silices cristallines, cristobalite, poussières alvéolaires	-	0,05		VME (8 h)	
14808-60-7	Silices cristallines, quartz, poussières alvéolaires	-	0,1		VME (8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Recommandation:

 Dermatril Gants à usage unique. NBR (Caoutchouc nitrile). 0,11 mm  
 REF 162-907-00 (7/S), REF 162-908-00 (8/M), REF 162-909-00 (9/L)

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection. Utilisation de vêtements de protection

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Poudre	
Couleur:	variable, selon la coloration	
Odeur:	sans odeur	
Seuil olfactif:	non applicable	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**rema-Exakt, rema-Exakt F, Castorit-Super C, rema dynamic S, rema blue poudre**

Date de révision: 12.07.2023

Code du produit: 105-020

Page 5 de 9

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 23 °C):	6,5
Hydrosolubilité:	partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité apparente:	1100-1200 kg/m <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**Taux d'évaporation: non déterminé |Teneur en corps solides: non déterminé |Point de sublimation: non déterminé |Viscosité dynamique: non déterminé |**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

aucune Réactivité

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité chimique

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Ammoniac.

**Information supplémentaire**

Décomposition thermique: avec élimination d'eau

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**rema-Exakt, rema-Exakt F, Castorit-Super C, rema dynamic S, rema blue poudre**

Date de révision: 12.07.2023

Code du produit: 105-020

Page 6 de 9

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (quartz)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (cristobalite)

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Autres informations**

Le produit renferme 1 % de poussière microfine quartzreuse et peut provoquer la silicose.

**Information supplémentaire**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

négligeable

**12.2. Persistance et dégradabilité**

négligeable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

négligeable

**12.4. Mobilité dans le sol**

négligeable

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**rema-Exakt, rema-Exakt F, Castorit-Super C, rema dynamic S, rema blue poudre**

Date de révision: 12.07.2023

Code du produit: 105-020

Page 7 de 9

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Peut être éliminé sur une déchetterie d'ordures ménagères.

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

200301 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; autres déchets municipaux; déchets municipaux en mélange

**L'élimination des emballages contaminés**

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**rema-Exakt, rema-Exakt F, Castorit-Super C, rema dynamic S, rema blue poudre**

Date de révision: 12.07.2023

Code du produit: 105-020

Page 8 de 9

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**Information supplémentaire**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,11,12,13,14,15,16.

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**rema-Exakt, rema-Exakt F, Castorit-Super C, rema dynamic S, rema blue poudre**

Date de révision: 12.07.2023

Code du produit: 105-020

Page 9 de 9

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
STOT RE 1; H372	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumon) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*